



**Cabinet du Préfet**  
Service régional et départemental  
de la communication interministérielle

28 juin 2019

## NIVEAU 3 CANICULE

### LE PREFET DE COTE-D'OR ANNULE LES COMPETITIONS SPORTIVES RELEVANT DE SON DOMAINE DE COMPETENCES

Compte-tenu du maintien du niveau 3 du plan canicule dans le département, de son placement en dépassement du seuil d'information et de recommandation de pollution à l'ozone et des risques sanitaires encourus par les compétiteurs et le public, **le Préfet de la Côte-d'Or a annulé les compétitions sportives relevant de son domaine de compétences et initialement prévues le samedi 29 et dimanche 30 juin 2019.**

**Le Préfet invite également les maires, au vu de la situation et en fonction des circonstances locales, à reporter les manifestations sportives qu'ils auraient autorisées ce week-end.**

Le Préfet rappelle par ailleurs que compte tenu des risques accrus d'incendies dans les massifs forestiers, la plus grande vigilance doit être de mise lors de l'accès à ceux-ci. Il rappelle également que du 15 juin au 30 septembre il est interdit de porter ou d'allumer du feu et qu'il est interdit de fumer dans les bois et forêts.

A noter également que les feux de camp et feux de la Saint-Jean sont autorisés sous certaines conditions ([http://www.cote-dor.gouv.fr/IMG/pdf/arrete\\_feu\\_festif\\_plein\\_air\\_10082017.pdf](http://www.cote-dor.gouv.fr/IMG/pdf/arrete_feu_festif_plein_air_10082017.pdf)), et sous réserve notamment d'avoir été déclarés en mairie au moins un mois avant la date.

L'utilisation de lanternes célestes (dites également chinoises ou thaïlandaises) et de pétards et artifices de divertissement sont quant à eux interdits de façon permanente.

*Pour mémoire, face à un phénomène de canicule, le Préfet rappelle les recommandations suivantes :*

- *Boire régulièrement de l'eau ;*
- *Manger en quantité suffisante ;*
- *Ne pas boire d'alcool ;*
- *Mouiller son corps et se ventiler ;*
- *Maintenir sa maison au frais, fermer ses volets le jour ;*
- *Eviter les efforts physiques ;*
- *Donner et prendre des nouvelles de ses proches.*

*Informez-vous régulièrement de l'évolution de la situation météorologique en consultant le site Internet de vigilance : <http://vigilance.meteofrance.com> et en écoutant les médias locaux.*

### *Liste des manifestations annulées*

- Interdiction de la manifestation nautique dénommée « Trophée de Losne-Chaugey », par le Ski Nautique Club de Bourgogne, les 29 et 30 juin 2019 sur la Saône à Losne (21)
- Interdiction de la manifestation sportive dénommée « Concours de pêche au coup » de l'UDFP 21 sur le canal de dérivation d'Auxonne (21) le dimanche 30 juin 2019
- Interdiction de la manifestation sportive TRAIL DE L'ÉTÉ le samedi 29 juin 2019
- Interdiction de la manifestation sportive « Marche climat entre Chaux et Bouilland naturellement » le samedi 29 juin 2019
- Interdiction de la manifestation sportive « L'Estivale Route 2019 » le dimanche 30 juin 2019
- Interdiction de la manifestation sportive « Randonnées des 3 S » le dimanche 30 juin 2019
- Interdiction de la manifestation sportive « RAID DES CADOLLES » le dimanche 30 juin 2019
- Interdiction de la manifestation sportive « PRIX CYCLISTE DE NICEY » le dimanche 30 juin 2019